



30 juillet 2017

Médecine Vétérinaire : Les résultats du concours de fin de première année sont maintenus pour l'ensemble des universités

Ce mercredi 26 juillet, une plaidoirie a eu lieu au Conseil d'État pour les étudiants en médecine vétérinaire de l'UCL, de l'ULB, de l'ULg et de l'UNamur contre le concours organisé en fin de la première année de médecine vétérinaire.

Suite à ces actions en justice, le Conseil d'État a pris la décision, vendredi après-midi, de ne pas annuler les résultats du concours en fin de première année de médecine vétérinaire. Les étudiants n'étant pas classés en ordre utile devront donc recommencer leur année et repasser le concours ou se réorienter malgré, pour un certain nombre d'entre eux, une réussite en termes de crédits.

Les étudiants remettaient notamment en cause l'atteinte au libre-accès de la profession et le fondement des quotas qui sont liés au concours. Le Conseil d'État n'a cependant pas suivi les arguments avancés.

Par l'échec de ce recours juridique, les **étudiants reçus-collés se retrouvent dans une situation de détresse** car ils ne savent pas quel avenir ils auront. Cela malgré que les enseignants les aient jugés capables, par l'octroi de leurs crédits, d'accéder à la deuxième année. Ce sont des étudiants ayant trouvé leur vocation qui sont arrêtés **après une année entière couronnée de succès** et de surcroît couteuse pour eux et leur famille.

Pourtant, la Fédération tient à rappeler qu'elle propose depuis plus d'un an des alternatives à la sélection, permettant tout de même d'améliorer sécurité et qualité en faculté vétérinaire de l'ULg – chères à tous les acteurs de ce dossier. Le gouvernement avait, malgré cela, préféré la voie de la facilité en mettant en place ce concours qui entraîne **une situation déplorable et injuste pour de nombreux étudiants.**

La FEF et ses conseils étudiants continuent à dénoncer la limitation de l'accès à l'enseignement supérieur et appelle le monde politique à envisager et privilégier les alternatives à cette sélection. Il est intolérable que des candidats vétérinaires, motivés, subissent un dispositif de sélection, injuste et obsolète suite aux pressions d'un organisme privé européen pour diminuer le nombre d'étudiants, l'AEDEV.

Pour toute information complémentaire, la personne de contact est :

Secrétaire générale de la FEF Coralie Sampaoli | T 0492 27 87 53 | coralie.sampaoli@fef.be

Président de la FEF Maxime Mori | T 0473 93 45 85 | maxime.mori@fef.be

Attachée de presse de la FEF Valentine Antoine | T 0492 27 87 59 | valentine.antoine@fef.be

